



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÛN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.18.095 - Contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Unifiés Logement (FUL) 2018

Christian DUMAS expose :

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le FAJ et le FUL regroupant le fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les caisses d'allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics ou privés et les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Les bases de cotisation des communes pour l'année 2018 sont les suivantes :

- FUL : 0,77 € par habitant dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie soit une cotisation de 6 918 €
- FAJ : 0,11 € par habitant soit une cotisation de 988 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le montant de la contribution 2018 à ces deux dispositifs.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

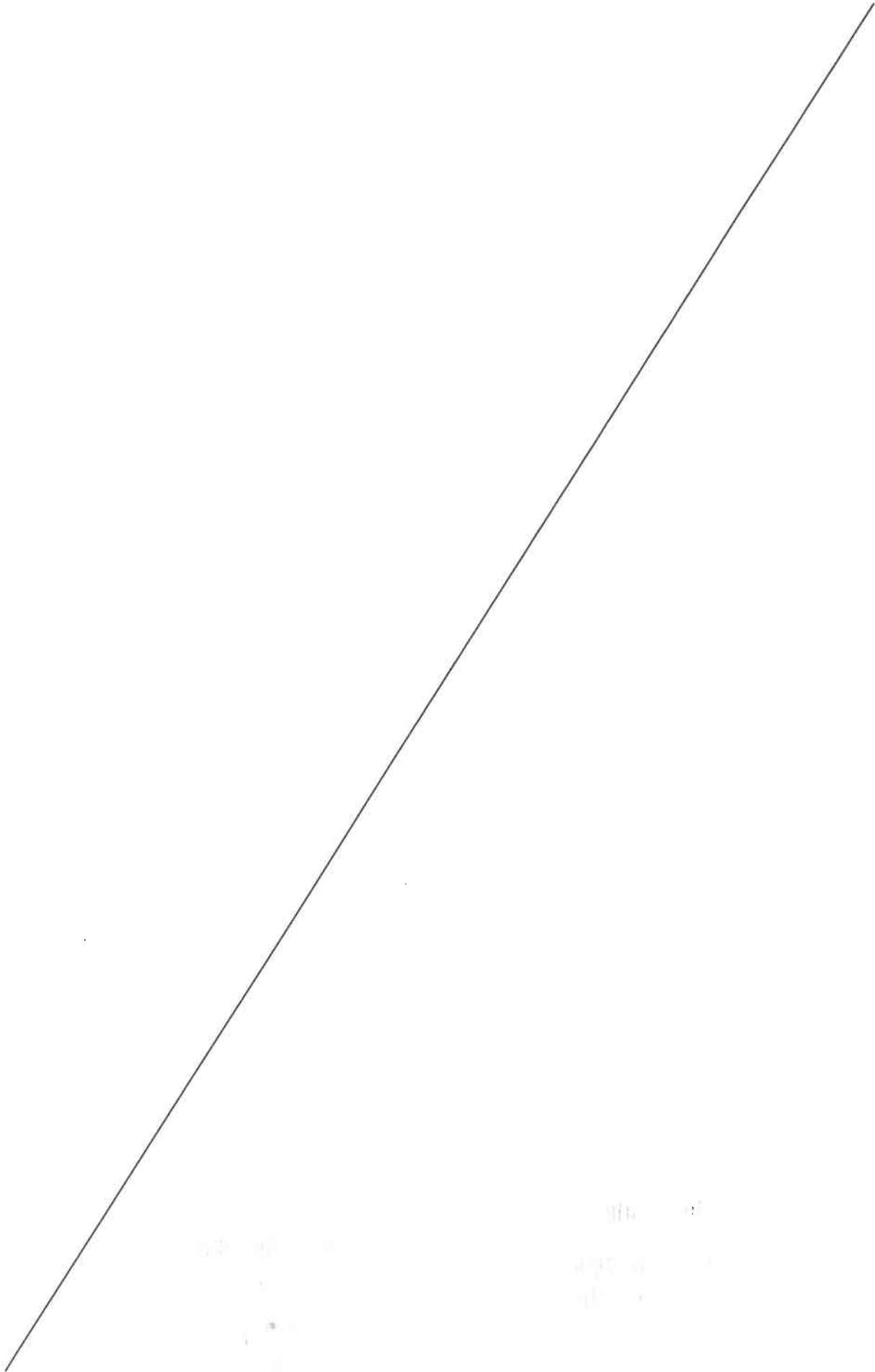
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **02 JAN. 2019**
Notification le : **02 JAN. 2019**





Acte à classer

DL-18-095

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T11-13-27.00 (MI214572284)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20181219-DL-18-095-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contribution au Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et
Unifiés Logement (FUL)

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires

Acte : DL.18.095-FIN-contribution au
fonds aide aux jeunes-FAJ-et
fonds unifiés logement-FUL.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 11:13

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 11:13

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 11:19